

Règlement du vide grenier de Saliés

Article 1 : le vide grenier est réservé aux exposants particuliers, non professionnels

Article 2 : L'inscription des exposants se fait à l'avance auprès de l'Association des Enfantastiques de Salies, Celle ci sera effective qu'avec photocopie de la pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou un passeport). Les exposants doivent être majeurs.

Article 3 : l'exposant doit attester par écrit de la non-participation de plus de 2 vide greniers dans l'année en tant qu'exposant.

Article 4 : Pour pouvoir exposer, les exposants doivent s'acquitter d'une participation selon les modalités suivantes : 10 euros pour un emplacement de 3 mètres par 3 mètres. Les exposants sont dans l'obligation de respecter le métrage défini. Possibilité de prendre des mètres supplémentaires (4 euros le mètre),

Article 5 : Les exposants s'installent à partir de 6h00 le dimanche 31Mai 2026. La vente débute à 8h et se termine à 17h30 au plus tard, heure à laquelle les exposants doivent libérer l'espace mis à leur disposition. Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne peuvent être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.

Article 6 : Pour des raisons de sécurité les allées ne devront pas être encombrées.

Article 7 : Les véhicules ne sont pas admis sur les emplacements à l'exception du temps du déchargement et chargement (soit avant 8h et après 17h).

Article 8 : Conformément à la réglementation en vigueur les ventes d'animaux, d'armes, de copies de CD ou de DVD de musique ou de jeux, ainsi que tout produit inflammable est interdite. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou faire quitter les lieux à un exposant qu'ils jugeraient ne pas s'inscrire dans l'esprit d'un vide grenier à tout moment de la manifestation sans remboursement de sa participation.

Article 9 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenu pour responsables de litiges tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations.

Article 10 : Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens.

Article 11 : Les objets invendus ne peuvent être laissés sur place.

Article 12 : Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas d'interruption de la manifestation devant être effectué par les organisateurs ou par les autorités à quelque moment ou pour quelque raison que ce soit.

Article 13 : Avec leur inscription, les exposants ont acquis l'autorisation exceptionnelle de participer à un vide grenier c'est à dire des objets qui n'ont pas été achetés en vue de la revente. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 14 : Les animaux ne sont pas admis sur les emplacements.

Inscription Vide Grenier 31 Mai 2026

l'inscription implique l'acceptation du présent règlement dans sa totalité

Nom :

Prénom :

Tél :

Mail :

Choix d'emplacement

..... Emplacements de 3 mètres sur 3 mètres x 10 euros

.....Mètres supplémentaires x 4 euros

Total : euros

L'inscription sera validé dès réception de :

- photocopie de la carte d'identité valide,
- attestation sur l'honneur remplie signée,
- paiement à l'ordre de l'Association des Enfantastiques de Saliés

Le tout doit être retourné auprès de l'Association des Enfantastiques de Saliés
École de Saliés Rue Charles d'Aragon 81990 Saliés avant le 25 Mai 2026.

Pour tous renseignements complémentaires contacter l'équipe d'animation

05.63.76.07.03 ou 07.88.32.17.87

assoleds81.animateurs@gmail.com

Attestation sur l'honneur

Né(e) le à :

Domicilié(e) (adresse complète)

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé a deux ventes au déballage
dans l 'année civile et que les marchandises proposées a la vente sont des objets
personnels et usagés

Déclare avoir lu et accepter le règlement.

Fait à le

Signature :

SALIES

les ENFANTASTIQUES de Saliés

VIDE GRENIER

DIMANCHE 31 MAI

8H À 17H30

PARKING DE L'ECOLE DE SALIES, 81900

AVEC L'AIDE DES ADOS DU VILLAGE (ENCADRÉ PAR DES ANIMATEURS)

SNACK ET BOISSONS SUR PLACE & POUR LE REPAS DU MIDI

LW

LUNCH WAGON

FOODTRUCK • TRAITEUR • BRASERO

SI INTEMPÉRIES, VIDE GRENIER MAINTENU DANS LE GYMNASSE ATTENANT A L'ÉCOLE.